

**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 15 NOVEMBRE, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

**Date de convocation :** 09 novembre 2023

**MEMBRES PRESENTS :**

François NEBOUT, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Robert LECOCQ, Marie-Laure DUMONT, Marianne IRIARTE-HUET, Frédéric MILLAC, Marie-Claire NEAUD, Jean Leopold SIWE-NANA, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Mallory PEYRONAUD, Frédéric CROS, Sandra BISBAU, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, Christine DALLA VALLE, William JACQUILLARD.

**MEMBRES EXCUSES :**

Nathalie DURANDET, Christophe MONTEIRO, Hassen SFAR, Sabrina BURON.

**POUVOIRS :**

Nathalie DURANDET donne pouvoir à François NEBOUT,  
Christophe MONTEIRO donne pouvoir à Jérôme GRIMAL,  
Hassen SFAR donne pouvoir à Fadilla DAHMANI,  
Sabrina BURON donne pouvoir à Frédéric CROS.

Monsieur Frédéric MILLAC a été nommé secrétaire de séance

## **N° 2023-129- Vie Culturelle - Demande de subvention au Département en faveur de la programmation culturelle**

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire réaliser les démarches nécessaires pour demander une subvention, au Département, en faveur de la programmation culturelle, comme cela se fait chaque année.

La Mairie peut à nouveau prétendre au concours financier du Département de la Charente en faveur de sa programmation culturelle.

Pour rappel, la Mairie a bénéficié, en 2023, d'une aide du Département de 9 000 €, en faveur des actions culturelles (expositions, spectacles, concerts, ateliers Arts et Cie) programmées à Soëlys et à l'espace Matisse, et ce au regard la diffusion des spectacles issus des pratiques amateurs et professionnelles, accueillis dans des conditions techniques identiques ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le projet politique en matière d'actions culturelles,

Considérant la possibilité de demander une subvention au Département de la Charente en faveur de la programmation culturelle de la Ville,

**Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention et à signer tous les documents nécessaires s'y rapportant et à encaisser cette subvention.**

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

**Fait et délibéré en mairie, le 15 novembre 2023.**

Le maire,



François NEBOUT